

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 07 JUILLET 2022

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 07 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **JEUDI 07 JUILLET à 20H00**, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 1^{er} juillet 2022.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjointes, Mmes Mme ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, MM. FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HOUSSIN Romuald, AZELART Laurent, M. RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. WOJTKOWIAK David a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.
M. HERNOUT Serge a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
Mme SUBTIL Vanessa a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à M. BOULET Michel.
Mme PLANQUELLE Rachel a donné procuration à Mme BOULIER Amélie.
M. HERMANT Alexandre a donné procuration à Mme ALLOUCHERIE Françoise.
M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : M. BOULET Michel

Fin de la séance : 21h00

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : DENOMINATION DES VOIES PUBLIQUES DESSERVANT UNE PARTIE DE LA ZONE COMMERCIALE VAL DE LYS A AIRE-SUR-LA-LYS.

2022-07-N° 6

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

CONSIDERANT l'intérêt économique et communal que présente la dénomination des voies desservant une partie de la zone commerciale VAL DE LYS à AIRE-SUR-LA-LYS, respectivement du nom « rue Louis Catteau » et « rue Jean et Jacques Catteau », conformément au plan ci-joint ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame Odile BAUDEQUIN - Maire-Adjointe ;

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1er - D'ADOPTER les dénominations « rue Louis Catteau » et « rue Jean et Jacques Catteau », conformément au plan ci-joint, pour les voies desservant une partie de la zone commerciale VAL DE LYS à AIRE-SUR-LA-LYS ;

ARTICLE 2 - DE CHARGER Monsieur le Maire de communiquer cette information, notamment aux services de la Poste.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

